

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 14 mars 2022

Nombre

de Membres en exercice

de Présents

date de la convocation : le 8 mars 2022

de Votants

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BARRÉ, Maire.

Présents : Mme AUMONT Cindy, Mme BALTAZART Noémie, M. BARRÉ Frédéric, Maire, M. BEZANNIER Marcel, M. BLOT Alain, M. BUNAS Christophe, Mme CABARET Carole, Mme CHARTRAIN Catherine, Mme COURTAN Nathalie, Mme DUPONT Aurélie, Mme FOULARD Sabrina, M. FROGER Jonathan, M. GODET Alain, Mme GOUPIL Micheline, Mme GUILLARD Lisiane, Mme LECAS Amélie, M. LECESVE Loïc, M. LEMONNIER Thierry, M. PATAULT Laurent, M. TORTEVOIS Jean-Louis, M. TOURNET Bernard, Mme VENARA Jacqueline et M. VOGEL Jean-Pierre

Absents ayant donné procuration : M. AVENARD Jean-François à Mme GUILLARD Lisiane et Mme MAKRELOUFI Aline à M. BARRÉ Frédéric

Absents / excusés : Mme BELLANGER Geneviève et M. CRAYON Patrick

Secrétaire de Séance : Mme AUMONT Cindy

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 7 février 2022
- Finances :
 - o Election d'un Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2020
 - o Budget général – approbation du compte administratif 2021
 - o Budget général – approbation du compte de gestion 2021
 - o Budget général – affectation des résultats
 - o Budget assainissement – approbation du compte administratif 2021
 - o Budget assainissement – approbation du compte de gestion 2021
 - o Budget assainissement – affectation des résultats
 - o Budget lotissement la Cannelière - approbation du compte administratif 2021
 - o Budget lotissement la Cannelière - approbation du compte de gestion 2021
 - o Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel
 - o Gratuité de la salle Mélusine – Tréteaux de Malestable
- Personnel
 - o Renouvellement d'un CAE
- Fonctionnement :
 - o Désignation d'un représentant au conseil de surveillance du PHGNS

- Scolaire
 - o Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles 2021/2022
 - o Participation des communes aux frais de fonctionnement de la classe ULIS 2021/2022
- Assainissement
 - o Conventions de servitudes pour la phase 2 des travaux
- Affaires et questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 7 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

1) Finances

DELIBERATION N°2022-24 ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 – BUDGET GÉNÉRAL, BUDGET ASSAINISSEMENT ET DU BUDGET LOTISSEMENT DE LA CANNETIERE

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil de procéder à l'élection d'un Président de séance pour faire procéder au vote des comptes administratifs 2021 du budget général, du budget assainissement et du budget lotissement de la Cannetière de la commune.

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, Madame LECAS Amélie, 1^{ère} adjointe, Président de séance afin de procéder au vote des comptes administratifs 2021 du budget général, du budget assainissement et du budget lotissement de la Cannetière de la commune.

Il est précisé que Monsieur Barré, Maire, ne prendra pas part à ce vote et restera Président de séance pour tous les autres sujets à l'ordre du jour.

DELIBERATION N°2022-25 BUDGET GÉNÉRAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après lecture du document, Madame Lecas, Président de séance, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2021 du budget général faisant apparaître les résultats suivants :

Section	Résultat/solde exécution année 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat cumulé 2021
Fonctionnement	1 169 177,97 €	3 343 519,37 €	4 193 713,84 €	850 194,47 €	2 019 372,44 €
Investissement	- 297 997,55 €	814 827,77 €	1 014 717,52 €	199 889,75 €	- 98 107,80 €
TOTAL	871 180,42 €	4 158 347,14 €	5 208 431,36 €	1 050 084,22 €	1 921 264,64 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget général pour l'année 2021.

Il est précisé que Monsieur le Maire n'a assisté ni au vote ni au débat.

DELIBERATION N°2022-26 BUDGET GÉNÉRAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif,



1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget général, dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2022-27 BUDGET GÉNÉRAL – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le résultat de l'exercice 2021 du budget général, qui s'établit comme suit :

Section	Résultat/solde exécution année 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat cumulé 2021	Restes à réaliser	Résultat cumulé
Fonctionnement	1 169 177,97 €	850 194,47 €	2 019 372,44 €	- €	2 019 372,44 €
Investissement	- 297 997,55 €	199 889,75 €	- 98 107,80 €	51 876,03 €	- 46 231,77 €
TOTAL	871 180,42 €	1 050 084,22 €	1 921 264,64 €	51 876,03 €	1 973 140,67 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité :

- d'affecter à l'article 1068 (réserves) la somme de 46 231,77 € afin de couvrir le besoin de financement,
- de reporter l'excédent de fonctionnement de 1 973 140,67 € en recettes de fonctionnement – article 002 – au budget 2022.

DELIBERATION N°2022-28 BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après lecture du document, Madame Lecas, Président de séance, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2021 du budget assainissement faisant apparaître les résultats suivants :

Section	Résultat/solde exécution année 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat cumulé 2021
Fonctionnement	404 409,58 €	166 504,34 €	278 084,09 €	111 579,75 €	515 989,33 €
Investissement	76 516,27 €	145 241,67 €	104 808,59 €	- 40 433,08 €	36 083,19 €
TOTAL	480 925,85 €	311 746,01 €	382 892,68 €	71 146,67 €	552 072,52 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement pour l'année 2021.

Il est précisé que Monsieur le Maire n'a assisté ni au vote ni au débat.

DELIBERATION N°2022-29 BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.



Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget assainissement, dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2022-30 BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le résultat de l'exercice 2021 du budget assainissement, qui s'établit comme suit :

Section	Résultat/solde exécution année 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat cumulé 2021	Restes à réaliser	Résultat cumulé
Fonctionnement	404 409,58 €	111 579,75 €	515 989,33 €	- €	515 989,33 €
Investissement	76 516,27 €	- 40 433,08 €	36 083,19 €	- 82 340,48 €	- 46 257,29 €
TOTAL	480 925,85 €	71 146,67 €	552 072,52 €	- 82 340,48 €	469 732,04 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité :

- d'affecter à l'article 1068 (réserves) la somme de 46 257.29 € afin de couvrir le besoin de financement,
- de reporter l'excédent de fonctionnement de 469 732.04 € en recettes de fonctionnement – article 002 – au budget 2022.

DELIBERATION N°2022-31 BUDGET LOTISSEMENT DE LA CANNETIERE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après lecture du document, Madame Lecas, Président de séance, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2021 du budget Lotissement de la Cannetière faisant apparaître les résultats suivants :

Section	Résultat/solde exécution année 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat cumulé 2021
Fonctionnement	- €	51 090,29 €	51 090,29 €	- €	- €
Investissement	- €	51 090,29 €	51 090,29 €	- €	- €
TOTAL	- €	102 180,58 €	102 180,58 €	- €	- €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Lotissement de la Cannetière pour l'année 2021.

Il est précisé que Monsieur le Maire n'a assisté ni au vote ni au débat.

DELIBERATION N°2022-32 BUDGET LOTISSEMENT DE LA CANNETIERE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et à payer.



Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget Lotissement de la Cannetière, dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion de la Sarthe propose aux communes du département de créer un groupement afin de consulter les établissements d'assurance concernant les risques statutaires du personnel. A l'issue de la consultation, le Conseil Municipal sera sollicité pour adhérer ou non à ce contrat groupe.

DELIBERATION N°2022-33 CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

Le Maire expose

- L'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les risques financiers résultant de ses obligations statutaires envers ses agents (maladie, accidents, ...);*
- Que le centre de gestion de la Sarthe peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.*

Vu le CGCT,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à un contrat groupe*
- charge le Centre de Gestion de la Sarthe de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.*

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- o Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité*
- o Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire*

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à effet au 1er janvier 2023

Régime du contrat : capitalisation

- prend acte que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la Commune puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le centre de gestion à compter du 1^{er} janvier 2023.

DELIBERATION N°2022-34 GRATUITÉ DE LA SALLE MÉLUSINE – TRÉTEAUX DE MALESTABLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la gratuité de la location de la salle Mélusine le dimanche 3 avril 2022 pour les Tréteaux de Malestable. Pour information, cette association ne perçoit, à ce jour, aucune subvention de fonctionnement.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la gratuité de la location de la salle Mélusine le dimanche 3 avril 2022 pour l'Association « les Tréteaux de Malestable ».

En contrepartie, l'Association s'engage à ne pas faire payer l'entrée aux résidents de la résidence autonomie Bellevue et de l'EHPAD de Bonnetable.

2) Personnel

DELIBERATION N°2022-35 RENOUELEMENT D'UN POSTE CAE – TECHNIQUE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le CAE de l'agent en charge de l'entretien de l'école élémentaire et du service de la cantine à 20 heures hebdomadaires à compter du 1er avril 2022 pour 6 mois. Il est précisé que ce contrat atteignant la durée maximale de 2 ans le 30 septembre 2022, il ne pourra pas être une nouvelle fois renouvelé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à :

- Renouveler le CAE existant à raison de 20 heures hebdomadaires pour une durée de 6 mois à compter du 1er avril 2022,*
- Fixer la rémunération au SMIC en vigueur,*
- Signer tous les documents nécessaires au renouvellement du contrat.*

3) Fonctionnement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Vogel a démissionné de son poste de représentant au conseil de surveillance du PHGNS, il convient de nommer un nouveau représentant.

Monsieur Vogel précise que sa démission est liée à son impossibilité d'être présent au conseil de surveillance se déroulant uniquement le jeudi matin compte tenu de ses engagements au Sénat.

DELIBERATION N°2022-36 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU PHGNS (abroge et remplace la délibération 2020-79)

Conformément à l'article R6143-3 du Code de la Santé Publique, la commune de Bonnetable doit nommer un représentant au conseil de Surveillance du « Pôle Hospitalier et Gériatrique Nord Sarthe » en tant que principale commune d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu.

Suite à la démission de M. Vogel à ce poste de représentant au conseil de surveillance du PHGNS, M. le Maire propose de désigner Mme Lecas Amélie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Lecas Amélie comme représentante de la principale Commune d'origine des patients en nombre d'entrée en hospitalisation au cours du dernier exercice.

4) Scolaire

DELIBERATION N°2022-37 PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Conformément à l'article L212-8 du Code de l'Education, M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Bonnetable accueille dans ses écoles publiques des enfants résidants des communes voisines qui ne disposent pas d'école. Une participation financière est donc demandée à ces communes en contrepartie.

Au vu des coûts supportés par la Commune en 2021 et suite à la réunion avec les Maires concernés le 14 février 2022, il est proposé au Conseil Municipal de demander une participation aux communes ne disposant pas d'école de 1 812,02 € par enfant en maternelle et 475,78 € par enfant en élémentaire.

Après avoir échangé sur ce sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de demander une participation de 1 812,02 € par élève scolarisé en maternelle*
- de demande une participation de 475,78 € par élève scolarisé en élémentaire*
- pour l'année scolaire 2021/2022*



- aux communes ne disposant pas d'école
- au titre de leur participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques.

DELIBERATION N°2022-38 PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE ULIS – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Conformément à l'article L212-8 du Code de l'Education, M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Bonnétable accueille dans ses écoles publiques des enfants résidants des communes voisines et qui pour certaines disposent d'école. C'est le cas des enfants scolarisés en classe ULIS.

La classe ULIS a pour vocation d'accueillir des élèves en situation de handicap dans des écoles ordinaires. Ainsi certains enfants des communes avoisinantes sont affectés par décision pédagogique à la classe ULIS situé à l'école élémentaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander une participation aux communes concernées de 475,78 € qui correspond à la somme demandée aux communes voisines ne disposant pas d'école pour un élève en élémentaire.

Après avoir échangé sur ce sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de demander une participation de 475,78 € par élève scolarisé en classe ULIS
- pour l'année scolaire 2021/2022
- aux communes de résidence des enfants concernés
- au titre de leur participation aux frais de fonctionnement de la classe ULIS.

5) Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la tranche nord auront lieu cette année. Certaines canalisations d'eaux usées seront situées sur des terrains privés, il convient d'établir des conventions de servitude avec les propriétaires.

DELIBERATION N°2022-39 SERVITUDES DE PASSAGE CANALISATION D'EAUX USEES – TRAVAUX ZONE NORD

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de servitude pour le passage d'une canalisation d'eaux usées sur plusieurs parcelles concernées par les travaux de restructuration de la zone Nord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne pourvoir à M. le Maire pour signer les dites conventions pour les parcelles AM 391, AL 199, AL 137, AK 37, AK 608, AL 130, AL131, AL 132, AL 133, AL 205, AL 206, AL 113, AL 116, AL 117, AL 118, AL 119, AL 120, AL 121, AL 122, AL 124 et AL 261
- autorise M. le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires auprès de Me Porzier
- autorise la commune à prendre en charge financièrement tous les frais afférents à ces actes.

6) Questions diverses

TABLE DES DECISIONS 2022

Date de la décision	N° de la décision	Intitulé	Attributaire	Montant HT
01/02/2022	DM – 2022-17	Transport en car du Conseil Municipal Jeunes à Paris	Voyages Mauger	1 032,50 €
01/02/2022	DM – 2022-18	Achat d'équipements de protection individuels pour les agents des services techniques	Thoreau	1 599,30 €
02/02/2022	DM – 2022-19	Achat de robinets pour les vestiaires du stade Nonna Debonne	Sider	1 333,24 €
02/02/2022	DM – 2022-20	Achat de robinets pour les vestiaires de la salle de Tennis de table	Sider	166,26 €



03/02/2022	DM – 2022-21	Achat de produits d'entretien	Orapi Hygiène	205,74 €
03/02/2022	DM – 2022-22	Achat de vêtements de travail pour la cantine	L'Echoppe	256,20 €
03/02/2022	DM – 2022-23	Balayage de la voirie	Ledru Travaux Routiers	7 232,00 €
03/02/2022	DM – 2022-24	Reprise d'étanchéité de la toiture de la maison des associations	Guillet Stéphane	550,00 €
03/02/2022	DM – 2022-25	Achat d'une crémone pour le gymnase	Prolians	133,80 €
04/02/2022	DM – 2022-26	Remise en service de la volée cloche 3	Bobet Campanaire	927,50 €
08/02/2022	DM – 2022-27	Bornage parcelle rue de Rosay	Christophe Barbier	368,00 €
08/02/2022	DM – 2022-28	Achat de casques de chantier	Thoreau	27,02 €
08/02/2022	DM – 2022-29	Achat de joints pour les services techniques	Zep Industries	655,12 €
08/02/2022	DM – 2022-30	Achat d'ampoules	CGED	379,66 €
09/02/2022	DM – 2022-31	Remplacement de diverses pièces sur le matériel cantine	Axima Réfrigération	676,23 €
14/02/2022	DM – 2022-32	Achat de pastilles de scellés funéraires	MDTECH	18,54 €
15/02/2022	DM – 2022-33	Maintenance informatique dans les écoles publiques	Delta Technologies	1 200,00 €
15/02/2022	DM – 2022-34	Remplacement de pièces d'usure de l'épareuse	Noremat	949,15 €
16/02/2022	DM – 2022-35	Achat de chaussures pour les agents des services techniques	Würth	639,50 €
17/02/2022	DM – 2022-36	Achat de fournitures d'animation pour la garderie maternelle	Groupe Delta-Ouest	228,07 €
17/02/2022	DM – 2022-37	Achat de fournitures d'animation pour la garderie élémentaire et le CMJ	10 doigts	355,27 €
17/02/2022	DM – 2022-38	Achat de 3 convecteurs	CGED	493,44 €
18/02/2022	DM – 2022-39	Achat de 3 bacs poubelle 770L	Suez	667,80 €
18/02/2022	DM – 2022-40	Achat d'éclairage pour la chaufferie de l'école élémentaire	CGED	112,56 €
18/02/2022	DM – 2022-41	Achat de fournitures d'entretien	Orapi Hygiène	633,50 €
18/02/2022	DM – 2022-42	Achat d'ampoules pour la mairie	CGED	716,40 €
18/02/2022	DM – 2022-43	Achat de serrures pour les ateliers municipaux	CGED	42,15 €
21/02/2022	DM – 2022-44	Achat de peinture pour les barrières de la voirie et de film dépoli pour l'école élémentaire	Prisma Décor	209,90 €
22/02/2022	DM – 2022-45	Achat d'un avaloir pour modification de l'éclairage public rue de la Longue Raie	Frans Bonhomme	68,68 €
22/02/2022	DM – 2022-46	Achat d'un photocopieur pour la mairie	Konica Minolta	3 567,00 €
23/02/2022	DM – 2022-47	Achat de deux ergo-sièges et de registres	Simab	719,24 €
23/02/2022	DM – 2022-48	Achat de fleurs	Végétal Services	2 052,76 €
23/02/2022	DM – 2022-49	Achat de distributeurs et de sacs de déjection canine	Aprico	675,84 €



25/02/2022	DM – 2022-50	Gravure de la plaque de l'ossuaire	Touchard	489,93 €
25/02/2022	DM – 2022-51	Achat de vêtements de travail pour la cantine	L'Echoppe	230,10 €
25/02/2022	DM – 2022-52	Mission de coordinateur SPS - Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement tranche nord	Qualiconsult	2 485,00 €
01/03/2022	DM – 2022-53	Bornage de parcelles rue de la Longue Raie	Christophe Barbier	825,00 €
02/03/2022	DM – 2022-54	Achat d'un certificat RGS** pour 2 ans	SRCI	215,00 €
02/03/2022	DM – 2022-55	Achat de diverses fournitures pour les services techniques	Foussier	1 132,40 €
02/03/2022	DM – 2022-56	Achat de tuyau soudage pour les services techniques	Foussier	33,13 €
07/03/2022	DM – 2022-57	Achat de livres de mariage et de naissance	Editions Evénements et tendances	952,50 €
07/03/2022	DM – 2022-58	Achat de terreau et de gazon pour les espaces verts	Echo-Vert	1 883,71 €
07/03/2022	DM – 2022-59	Achat d'engrais pour les terrains de football	Echo-Vert	3 040,00 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune percevra une aide financière de l'Agence de l'Eau dans le cadre du traitement des boues de la station d'épuration pour l'année 2021 à hauteur de 40% des dépenses soit 4 282.40 €.

Monsieur le Maire précise que le prochain conseil municipal aura lieu le 11 avril prochain.

Monsieur Vogel s'interroge sur le remboursement des dégâts subis par le magasin Patry suite aux inondations. Monsieur le Maire rappelle que la commune a été dédommée à hauteur de 18 000 €, qu'un cabinet d'expertise avait réalisé un audit qui avait révélé que d'importants travaux étaient nécessaires pour solidifier la structure. Ces travaux ne résultent pas des inondations.

Monsieur Bunas souhaite informer le conseil que la population apprécie les travaux réalisés sur les chemins d'accès au parc même s'ils ne sont pas terminés. Monsieur le Maire précise que la rue de la Prairie sera fermée à la circulation jusqu'à la fin du mois pour permettre le séchage complet du béton désactivé. Les plantations d'arbres sont en cours. Monsieur Lemonnier annonce que les fonds du leg de Catherine Paysan pour la commune devraient être versés en avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Vu pour être affiché le 16/03/2022,

A adopter au conseil municipal du 11/04/2022

Adoption du compte rendu lors du conseil municipal du 11/04/2022

Le maire, Frédéric BARRÉ

Le secrétaire de séance, Cindy AUMONT

